



**CONTRIBUTIONS DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION  
DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) CONCERNANT LE RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL  
DES NATIONS UNIES SUR LES OCEANS ET LE DROIT DE LA MER**

**Au nom du Président et du vice-Président du  
Comité permanent pour la recherche et les statistiques de l'ICCAT (SCRS)**

Le présent rapport est un bref résumé des contributions de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) à la préparation du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, conformément à la résolution 73/124 du 29 novembre 2018 de l'Assemblée générale, comme cela avait été sollicité dans une lettre de M. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau des affaires juridiques, en date du 19 décembre 2018. Les contributions des organisations intergouvernementales consistent à informer à la réunion de 2019 sur le processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer des Nations Unies, qui portera sur les «sciences océaniques et la décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030)»; où la compréhension scientifique des réactions de l'océan aux pressions et aux mesures de gestion est fondamentale pour le développement durable. Les observations océaniques et la recherche sont également essentielles pour prévoir les conséquences du changement, concevoir des mesures d'atténuation et orienter l'adaptation. L'objectif de cette initiative est de soutenir les activités qui contribueront à inverser le déclin de la santé des océans et à faire en sorte que les sciences océaniques puissent pleinement aider les pays à créer de meilleures conditions pour le développement durable de l'océan grâce à un cadre commun mondial.

## **Introduction**

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) est l'organisation régionale de gestion des pêcheries (ORGP) responsable de la conservation des thonidés et des espèces apparentées dans l'océan Atlantique et ses mers adjacentes. L'ICCAT a été créée en 1969 et compte actuellement 52 Parties contractantes et cinq Parties non contractantes coopérantes (CPC), composées principalement de pays côtiers et d'autres nations qui pêchent les thonidés et les espèces apparentées dans l'océan Atlantique et les mers adjacentes. Au sein de l'ICCAT, le Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) est chargé de fournir des avis scientifiques à la Commission. Le SCRS élabore toutes les politiques et procédures aux fins de la collecte, compilation, analyse et dissémination des statistiques halieutiques sur les thonidés et les espèces apparentées dans l'océan Atlantique et les mers adjacentes. Il veille à ce que la Commission dispose des statistiques les plus complètes et les plus actuelles en ce qui concerne les activités de pêche dans la zone de la Convention ainsi que des informations biologiques sur les stocks qui sont exploités. Le SCRS coordonne également diverses activités nationales de recherche, oriente et élabore des projets spéciaux de programmes internationaux de recherche en coopération et de renforcement de la capacité, réalise des évaluations de stocks, et donne des avis à la Commission sur la nécessité de mesures spécifiques de conservation et de gestion en appui à l'objectif de la Commission de mettre en œuvre une gestion des pêcheries basée sur la science. Le SCRS donne aussi des avis à la Commission sur toute autre question scientifique en tant que de besoin.

Le SCRS s'est transformé en un comité réunissant une vaste gamme d'experts scientifiques originaires de toutes les CPC qui pêchent les thonidés et les espèces apparentées dans l'océan Atlantique et les mers adjacentes, travaillant en coopération d'une façon efficace et transparente, comptant sur un solide appui scientifique et technique du Secrétariat, en vue de formuler à la Commission un avis scientifique objectif, fiable et solide en appui aux objectifs de la Convention.

Dans ce contexte, de nombreux buts, objectifs et stratégies, énoncés dans le Plan stratégique pour la science du SCRS 2015-2020 (qui sera révisé en 2020), s'intègrent directement dans les activités de la décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable dans l'océan Atlantique en ce qui concerne les thonidés et les espèces apparentées. Actuellement, l'ICCAT est responsable de

l'évaluation et de la gestion des ressources thonières (thon rouge, germon, albacore, thon obèse, listao et 16 espèces de thonidés mineurs), espadon, istiophoridés (makaire bleu, makaire blanc et voilier) et requins (requin-taupe bleu, requin peau bleue, requin-taupe commun) dans l'océan Atlantique et les mers adjacentes. Il existe également un sous-comité des écosystèmes et des prises accessoires qui traite spécifiquement de questions telles que la gestion écosystémique des pêcheries, l'atténuation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les taxons vulnérables (requins, tortues marines, oiseaux de mer et mammifères marins), les facteurs océanographiques ayant une incidence sur la biologie et la pêche des thonidés, et la mise au point d'indicateurs écosystémiques et d'une fiche informative sur les écosystèmes.

Les buts, objectifs et stratégies du SCRS sont résumés dans le Plan stratégique pour la science 2015-2020 sous cinq grandes catégories: Collecte des données, dialogue et communication, participation et renforcement des capacités, priorités de la recherche et évaluations des stocks et avis. Toutes ces activités comportent des éléments qui sont directement liés au rapport sur les sciences océaniques et la décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Chaque grande catégorie comporte un certain nombre de buts et objectifs qui identifient des activités et cibles spécifiques.

### **Collecte de données**

La collecte des données nécessaires à l'évaluation et à la gestion des thonidés et des espèces apparentées dans l'Atlantique est l'une des principales fonctions du SCRS. Le plan stratégique actuel prévoit des initiatives visant à améliorer la collecte et la déclaration des données de toutes les pêcheries capturant des thonidés ou des espèces apparentées dans la zone de la Convention ICCAT ; en leur absence, mettre en place les programmes d'échantillonnage nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'évaluation des stocks; et l'élaboration de programmes de collecte / compilation de données nécessaires pour améliorer les avis scientifiques. Cela est particulièrement important pour l'élaboration de jeux complets de données de prises accessoires et d'observateurs, ainsi que pour la formulation d'avis de gestion des pêcheries basés sur l'écosystème dans la zone de la Convention.

Le SCRS a mis en œuvre d'importantes initiatives pour atteindre ces objectifs, en encourageant les pays membres à améliorer la collecte de données financée par les programmes de renforcement des capacités et des données de l'ICCAT; et par la mise en œuvre de programmes pluriannuels à grande échelle (GBYP, AOTTP, EPBR, SMTYP et SRDCP, visant respectivement le thon rouge, les thonidés tropicaux, les istiophoridés, les thonidés mineurs et les requins, respectivement) pour obtenir cette information. Le but est de faire progresser les sciences océaniques et de combler les lacunes dans les connaissances actuelles en matière de gestion et de durabilité des ressources; composante majeure du programme sur les sciences océaniques et la décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

### **Dialogue et communication**

Le dialogue et la communication constituent un élément opérationnel clé pour toute organisation, mais revêtent une importance capitale pour les ORGP impliquées dans l'évaluation et la gestion de ressources multinationales et internationales couvrant l'ensemble de l'océan. Actuellement, l'ICCAT représente 52 Parties contractantes et cinq Parties contractantes coopérantes à qui doivent être communiqués les politiques, programmes, études scientifiques et avis. Le plan stratégique identifie la nécessité d'améliorer le dialogue et la communication sur presque toutes les activités au sein de l'organisation. En outre, le plan stratégique reconnaît la nécessité d'améliorer le dialogue avec la Commission et entre la Commission et les parties intéressées (parties prenantes). Il reconnaît également la nécessité d'améliorer le dialogue au sein du SCRS, de la communauté scientifique et de la société dans son ensemble.

Un aspect important du mandat du SCRS consiste à communiquer des avis scientifiques sur des questions scientifiques complexes, des méthodes et des produits/résultats aux fins de la gestion des ressources naturelles. Le plan stratégique propose plusieurs mécanismes visant à renforcer le dialogue et à améliorer les communications entre le SCRS et un large éventail de parties prenantes. Bon nombre de ces recommandations ont déjà été mises en œuvre, y compris la création d'un groupe de travail permanent pour renforcer le dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM), en ce qui concerne les questions relatives aux points de référence, aux règles de contrôle de l'exploitation et aux évaluations de la

stratégie de gestion. Bien que l'objectif d'amélioration du dialogue et de renforcement de la communication avec les parties prenantes ne soit pas directement identifié dans les thèmes centraux du rapport des Nations Unies, il est implicite dans plusieurs des activités et fait partie intégrante d'une mise en œuvre réussie du programme.

### **Participation et renforcement des capacités**

Le SCRS considère la participation et le renforcement des capacités comme une condition nécessaire pour assurer la préservation et la promotion de l'indépendance et de l'excellence du Comité permanent et de ses groupes de travail en améliorant les capacités scientifiques et en renforçant la participation active des économies en développement aux activités du SCRS. L'ICCAT a financé plusieurs initiatives ces dernières années dans le but d'assurer la participation et le renforcement des capacités des CPC. En 2018, ce financement a notamment permis la participation de plus de 120 scientifiques de pays en développement aux réunions du SCRS, la tenue de cours de formation pour renforcer la capacité de collecte de données dans les pêcheries semi-industrielles, artisanales et récréatives et reconstruire des systèmes de collecte de données halieutiques, la tenue de cours de renforcement des capacités scientifiques (introduction aux méthodes d'évaluation des stocks et perfectionnement) et des contrats à court terme pour promouvoir des programmes scientifiques. Le projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP) visait à assister les CPC en développement à mettre en œuvre efficacement les mesures de l'ICCAT, notamment celles relatives au suivi, au contrôle et à la surveillance des activités de pêche thonière, ainsi qu'à améliorer la collecte, l'analyse et la déclaration des données. Le SCRS explore également de nouvelles manières de communiquer et de présenter les résultats obtenus au moyen de méthodes complexes telles que la MSE (évaluation de la stratégie de gestion, « MSE » d'après les sigles anglais) à un large éventail de parties prenantes. Tout cela est lié à l'intégration des connaissances traditionnelles dans la recherche océanique, au transfert de connaissances, à l'introduction de technologies émergentes et au renforcement des sciences océaniques dans les pays en développement.

### **Priorités en matière de recherche**

La juridiction de la Convention de l'ICCAT dans l'océan Atlantique et les zones adjacentes est vaste et comprend plusieurs espèces et un groupe diversifié de CPC. L'établissement de priorités de recherche pour s'assurer que les informations nécessaires sont disponibles pour évaluer les stocks et pour formuler un avis scientifique est une tâche importante du SCRS. Le SCRS reconnaît l'importance de la recherche scientifique dans la gestion durable des ressources et a recommandé que les priorités de recherche tiennent compte de la nécessité de quantifier les principales incertitudes de l'évaluation, d'obtenir les informations biologiques nécessaires sur l'espèce cible ainsi que les espèces capturées en tant que prise accessoire, d'améliorer la standardisation des informations dépendant des pêcheries, de promouvoir l'élaboration d'indices indépendants des pêcheries, d'équilibrer l'adéquation entre les modèles et la qualité des données, d'évaluer les mesures et les stratégies de gestion pour atteindre les objectifs de la Commission et d'inclure les besoins de recherche afin d'englober des considérations écosystémiques dans la formulation de l'avis scientifique. Tous ces éléments ont été pris en compte dans le plan stratégique actuel pour la science de l'ICCAT avec des suggestions sur la manière d'atteindre ces objectifs. Le SCRS a soutenu un grand nombre d'initiatives et de projets de recherche visant à élaborer de nouveaux indices d'abondance indépendants des pêcheries (par exemple, prospections aériennes, relevés larvaires et acoustiques) ainsi que l'introduction de technologies émergentes et d'approches de modélisation (par exemple, marques satellites/acoustiques et modèles analytiques avancés). Récemment, le SCRS, par l'intermédiaire du GBYP et d'autres fonds volontaires, a beaucoup investi dans les évaluations de la stratégie de gestion (MSE) afin de comprendre et d'intégrer les sources d'incertitude dans l'évaluation et l'estimation des ressources, en utilisant des études de simulation pour tester et formuler un avis sur les procédures de gestion qui sont robustes et fonctionneront mieux avec ces incertitudes et divers scénarios futurs possibles. À l'instar des objectifs décrits ci-dessus, ces objectifs sont conformes aux nombreux objectifs et préoccupations des sciences océaniques et de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

### **Évaluation des stocks et avis**

L'un des rôles clés du SCRS est de mener des évaluations de stocks des espèces qui lui sont confiées et de conseiller la Commission sur leur état et les futures prises potentielles, conformément aux objectifs de la

Commission visant à maintenir les stocks au niveau de la production maximale équilibrée (PME). Les objectifs spécifiques du SCRS consistent à fournir à la Commission des avis scientifiques objectifs, fiables et robustes, évaluer les points de référence de gestion de précaution et des règles de contrôle de l'exploitation robustes par le biais de la MSE, faire progresser l'avis de gestion des pêcheries reposant sur l'écosystème et, finalement, élargir l'avis scientifique afin d'y inclure les aspects socio-économiques de plusieurs mesures de gestion.

L'une des formes d'avis les plus couramment formulés par le SCRS est l'état de chaque stock et les probabilités que plusieurs futurs totaux de prises admissibles (TAC) alternatifs présenteront pour atteindre l'objectif de la Commission en matière de PME, sur plusieurs années. En termes de MSE, le SCRS a identifié une voie à suivre pour sa mise en œuvre, qui adopte une approche séquentielle qui se concentre sur une espèce à la fois, tout en continuant de progresser sur plusieurs autres. Le germon était la première espèce concernée et l'accent est désormais principalement mis sur le thon rouge de l'Atlantique et des processus parallèles ont été lancés pour l'espadon et les thonidés tropicaux. Les études de simulation basées sur les modèles MSE et les données disponibles peuvent être utilisées pour étudier la sensibilité de la zone de la Convention aux nouvelles activités et pressions externes. En ce qui concerne la gestion des pêcheries basée sur les écosystèmes, le SCRS a récemment commencé à élaborer des indicateurs écosystémiques potentiels et une première fiche informative sur les écosystèmes est en cours de rédaction et sera présentée à la Commission au cours des prochaines années. Le SCRS fournit également régulièrement des avis scientifiques en ce qui concerne des groupes taxonomiques vulnérables qui subissent les effets des pêcheries de thonidés et d'espèces voisines, y compris des mesures d'atténuation concernant les requins, les tortues marines et les oiseaux de mer.

Enfin, les activités associées à chacun des objectifs d'évaluation des stocks et d'avis du SCRS identifiés dans le plan stratégique pour la science peuvent contribuer, et contribueront, à la durabilité des thonidés et des espèces apparentées dans l'océan Atlantique et les mers adjacentes.